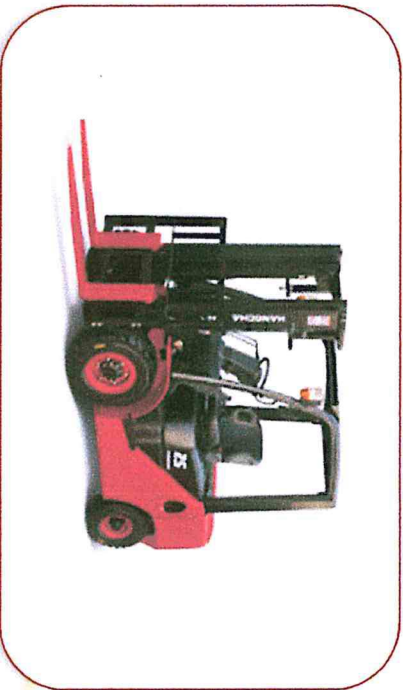
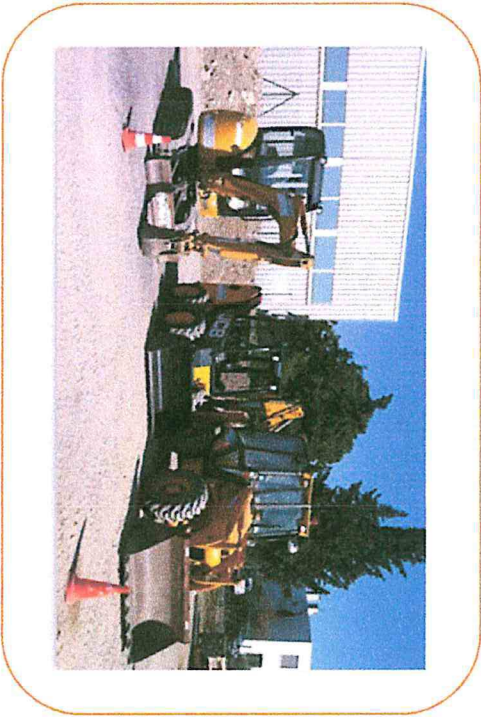


# CFTMC

Tel : (+687) 42 57 56 • Fax : (+687) 42 77 56  
Email : [contact@cftmc.nc](mailto:contact@cftmc.nc)  
BP 4 • Village de Poro • 98 838 Poro • Nouvelle-Calédonie  
Ridet 228 460 001

[www.cftmc.nc](http://www.cftmc.nc)

[www.facebook.com/cftmcporo](https://www.facebook.com/cftmcporo)



**Centre de Formation au Techniques de la Mine et des Carrières**

CFTMC  
Tel : (+687) 42 57 56 • Fax : (+687) 42 77 56  
Email : [contact@cftmc.nc](mailto:contact@cftmc.nc)  
BP 4 • Village de Poro • 98 838 Poro • Nouvelle-Calédonie

# Formations à la Carte

Des formations sur mesure en « initiation » ou « perfectionnement » à la conduite d'engins, sur le site client ou au CFTMC.

Des stages de correction de conduite en situation de travail.

Des évaluations de compétence (ex : préalable à embauche, essais professionnels ...)

Des remises à niveau

Des formations CACES®





Diplômantes

des diplômés de la Nouvelle Calédonie. Ces diplômés sont définis par un référentiel emploi activités compétences spécifique à la mine, à partir duquel le CFTMC établit son propre référentiel de formation.

**DNC OTTEM** (Opérateur sur Tombereau dans une Exploitation Minière)

**DNC OCBEEM** (Opérateur sur Bouteur Chargeuse dans une Exploitation Minière)

**DNC OPEM** (Opérateur sur Pelle hydraulique dans une Exploitation Minière)

**CACES ® R372 M ; R389**

**Parcours de 2 jours minimum selon l'expérience des opérateurs**

**CPT (Certificat de préposé aux tirs ) et OPTIONS de 2 a 5 jours**

**Pour toutes formations en conduite des parcours adaptés  
peuvent être dispensés en vue de préparation d'une VAE  
(Validation des acquis et de l' expérience )**

**GRILLE TARIFAIRE 2017 CACES® (toutes CATEGORIES) EN XPF HT**

CFTMC, inscrit sur la base INRS, certifié par GLOBAL - Numéro de certificat : STC/072-j

CATEGORIE	Famille	GROUPE DE 6 PERSONNES					Individuel	
		Prix de journée formation	Prix de journée (6 tests)	Prix initiation en 2 jours	Prix de journée formation	Prix de journée (1 test)		
<b>LIEU</b>								
<b>Sur SITE (PORO) ou EN ENTREPRISE</b>								
CACES Chariot Cat 3	R389	Nous consulter	Nous consulter	240 000	21 000	36 750		
CACES chariot Cat 5	R386-3b	Nous consulter	Nous consulter	240 000	21 000	36 750		
CACES Mini Engins	R372m-1	Nous consulter	Nous consulter	240 000	21 000	36 750		
CACES Pelle Hydraulique	R372m-2	Nous consulter	Nous consulter	240 000	21 000	36 750		
CACES Bouteur	R372m-3	Nous consulter	Nous consulter	240 000	21 000	36 750		
CACES Chargeuse	R372m-4	Nous consulter	Nous consulter	240 000	21 000	36 750		
CACES Niveleuse	R372m-6	Nous consulter	Nous consulter	240 000	21 000	36 750		
CACES Compacteur	R372m-7	Nous consulter	Nous consulter	240 000	21 000	36 750		
CACES Tomberneau	R372m-8	Nous consulter	Nous consulter	240 000	21 000	36 750		
CACES Chariot de chantier 4x4	R372m-9	Nous consulter	Nous consulter	240 000	21 000	36 750		
CACES Chargement / porte-char	R372m-10	Nous consulter	Nous consulter	240 000	21 000	36 750		
Initiation Bob Cat	R372m-1	Nous consulter		240 000	21 000			
Initiation Nacelle PEMV	R386-3b	Nous consulter		240 000	21 000			
Initiation Grue Auxiliaire	R390	Nous consulter		240 000	21 000			
Initiation Chariot < 6 t	R389-3	Nous consulter		240 000	21 000			
Recyclage toutes catégories	R389/372M							
Journée supplémentaire de formation	toutes							

Nous consulter

Majoration au forfait de base pour les formations/tests se déroulant le Week end

Hors frais de déplacement et d'hébergement de nos formateurs/testeurs si prestation en entreprise

Si prestation sur PORO, possibilité d'hébergement : 10 000 FHT/JOUR-personne (petit dej, déjeuner, dîner, nuitée)



**CACES®**

## **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité**

### **Réglementation sur la conduite d'engins**

Dans le cadre de leur travail, les salariés peuvent être amenés à exécuter différents types d'opérations de transport, de manutention, de levage ou de terrassement. Ces activités nécessitent souvent l'utilisation d'engins particuliers : engins mobiles ou appareils de levage.

La conduite de ces matériels expose le conducteur et les salariés évoluant à proximité à des risques d'accidents (collision, renversement, heurt, chute d'objets...). Elle est encadrée par des textes visant à la protection des travailleurs issus du Code du travail et des textes régissant la circulation des véhicules issus du Code de la route. L'employeur doit veiller à la stricte application de ces règles

### **C.F.T.M.C. :**

Organisme testeur certifié et habilité par la société Global pour la délivrance du CACES®  
(Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité)

Actuellement environ 300 attestations CACES® sont délivrées annuellement.

